

**Convention territoriale d'éducation artistique et
culturelle**

Communauté de communes de l'Oisans

**APPEL A PROJETS
RESIDENCE ARTISTIQUE DE
MEDIATION**

ANNEE 2026-2027

OBJECTIFS DE LA CTEAC

En 2023, la Communauté de communes de l'Oisans a signé le renouvellement d'une Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), effective jusqu'en décembre 2027. Sous la tutelle de l'Etat (Direction régionale des Affaires culturelles, Education nationale), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère et de la CAF de l'Isère, cette politique publique partagée de l'éducation artistique et culturelle a pour objectif de faciliter l'accès aux arts et à la culture de l'ensemble des habitants des territoires, et de corriger les inégalités sociales et territoriales pouvant entraver cet accès. La CTEAC constitue un cadre ouvert permettant les synergies locales et le dialogue entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elle permet également d'inscrire les équipements, services et acteurs du territoire au cœur des projets, afin de construire des parcours artistiques et culturels en direction de l'ensemble des habitants. Par ailleurs, elle tend à favoriser l'économie de la culture et contribue à soutenir la création. Enfin, par cet accès artistique et culturel, la CTEAC a pour vocation de proposer une expérience sensible de la pratique culturelle, de permettre aux habitants la rencontre d'œuvres et d'artistes, de fonder une culture artistique personnelle, et de favoriser le lien social. L'ensemble des disciplines et des arts est concerné : spectacle vivant, arts visuels, patrimoine, image, médias, lecture etc.

TUTELLES ET PARTENAIRES FINANCIERS DE LA CTEAC



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Région académique
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL A CANDIDATURES

Artistes, auteurs, candidatures pluri-disciplinaires, collectifs, sur toutes disciplines

Candidatures à envoyer avant le 15 mars 2026 par mail, au contact ci-dessous :

Claire Peronnet, responsable du service culture et patrimoine
Communauté de communes de l'Oisans

c.peronnet@ccoisans.fr

07 56 37 43 92

CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

- Qualité de la proposition artistique
- Expérience en médiation et en portage de projet de territoire
- Coordination administrative et logistique efficace
- Bonne prise en compte du cahier des charges et des enjeux du territoire

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Les équipements et dispositifs de la Communauté de communes : réseau de lecture publique, école de musique, Micro-Folie de l'Oisans, cinéma

L'Oisans compte 12 médiathèques, essentiellement communales, réunies en réseau coordonné par le service culturel de la communauté de communes. Ce réseau propose des animations culturelles tout au long de l'année et constitue un partenaire historique de la CTEAC et de l'accueil de compagnies et d'intervenants au sein des structures.

La Communauté de communes gère l'école de musique intercommunale, située au Bourg-d'Oisans, qui compte près de 200 élèves enfants et adultes, et propose des cours de musique individuels ainsi que la participation à des ensembles : éveil musical, Big band, musiques actuelles, musique celtique etc. Cette structure est également un partenaire régulier de la CTEAC.

Par ailleurs, le service culturel de la Communauté de communes gère une Micro-Folie itinérante, à destination de l'ensemble des communes du territoire. Ce dispositif, mis en œuvre en partenariat avec l'établissement de la Villette à Paris et le ministère de la Culture, a pour objectif de proposer un musée numérique offrant des contenus et ressources artistiques au plus grand nombre, issus des collections des grands musées nationaux : reproduction d'œuvres d'art, ballets, opéras, films d'animation. La Micro-Folie de l'Oisans propose également un service de réalité virtuelle. La communauté de communes souhaite renforcer les collaborations entre les intervenants de la CTEAC et la Micro-Folie, par le biais d'ateliers, ou d'autres propositions d'interventions, croisant les disciplines des intervenants avec la vocation de transmission artistique du musée numérique.

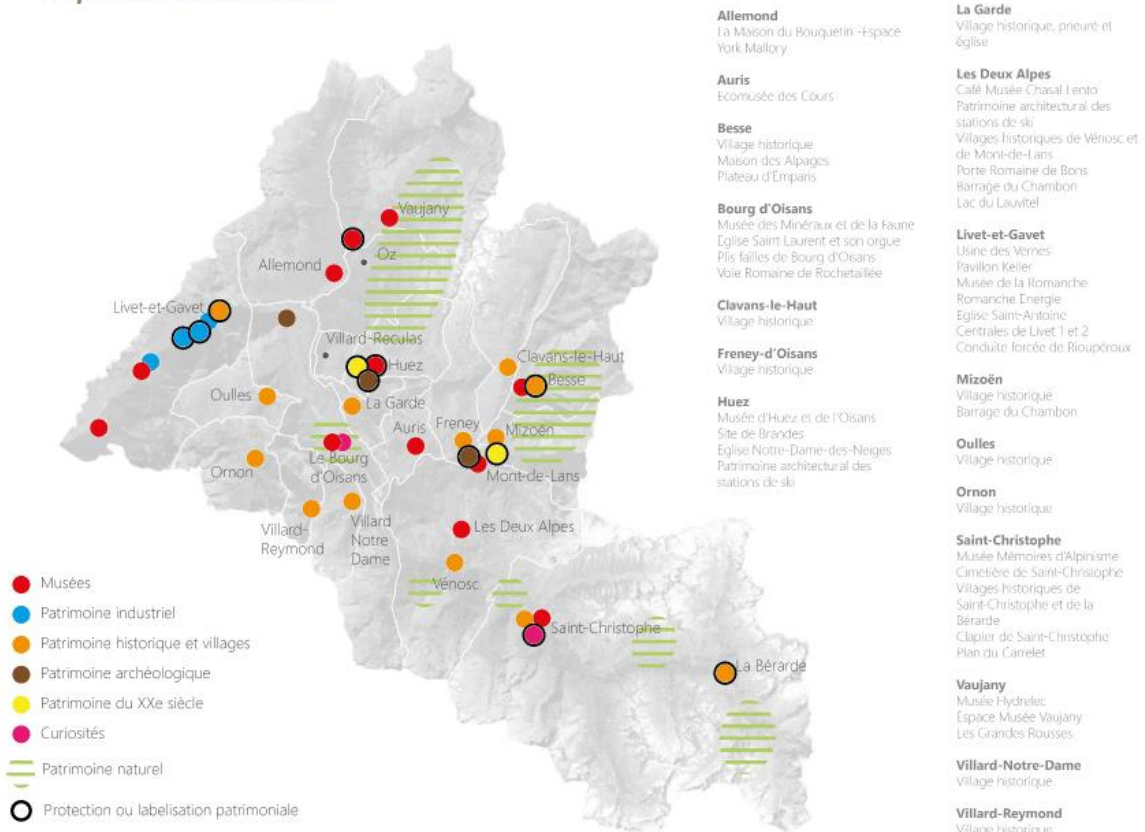
Enfin, la communauté de communes de l'Oisans a la charge de la gestion de la salle de cinéma « Oisans Ciné Culture », située au Bourg-d'Oisans, qui propose 100 places dans un cadre professionnel, permettant des projections, mais également des conférences, des ateliers, et des spectacles de petite dimension. Cet équipement culturel est une donnée structurante pour la politique culturelle du territoire et à ce titre, la communauté de communes souhaite que les intervenants de la CTEAC puissent s'emparer de cette opportunité dans le cadre de leurs propositions.

Les acteurs institutionnels culturels du territoire

Le territoire compte par ailleurs des services culturels communaux ainsi que 11 musées et équipements patrimoniaux qui offrent un aperçu exhaustif des identités culturelles et naturelles du territoire, ainsi que des lieux patrimoniaux racontant les strates historiques de

l'Oisans : archéologie médiévale, patrimoine industriel, architecture des stations de ski notamment.

Le patrimoine en Oisans



Source : diagnostic culturel de l'Oisans, 104, 2023

ELEMENTS TECHNIQUES

Calendrier prévisionnel

- Date limite d'envoi des dossiers : 15 mars 2026
- Entretiens avec le jury : 15 mars – 1^{er} avril. Le jury sera composé de représentants de la Communauté de communes, de la Direction Régionale des Affaires culturelles, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère, de la CAF de l'Isère et de l'Education nationale
- Période de la résidence et des actions : de septembre 2026 à décembre 2027. Les périodes d'intervention pourront être en continu ou fragmentées.

Contenu du dossier de candidature

- Coordonnées détaillées de l'artiste ou de la structure
- Note d'intention de forme libre présentant :
 - La compréhension du présent appel à projets et du territoire sur lequel celui-ci se situe
 - Le projet artistique
 - Les publics visés
 - Les moyens humains envisagés
 - La capacité et l'expérience de la construction collective, de la transmission d'une pratique artistique à un public large / les actions et modalités envisagées en termes de pratique artistique et de transmission
 - Le coût horaire et le nombre minimal d'heures nécessaires pour chaque action proposée
 - Un budget prévisionnel construit sur le modèle proposé ci-dessous
 - Le calendrier envisagé
 - Les formes de création participative et de restitution envisagées pour toucher le plus d'habitants possible
 - Possibilité de joindre en annexe des photos et dossiers de réalisations de l'artiste ou de la structure

Budget

Le budget maximal du ou des projets retenus est de 25 000 euros. Le budget doit être construit en détaillant l'ensemble des postes de dépenses liés aux actions artistiques de médiation. La communication sera assurée par la communauté de communes de l'Oisans.

<i>Les sommes indiquées sont en TTC</i>	DEPENSES*
Prestation (intervenants)	
- Ateliers (nombre d'heures :)	
- Préparation (nombre d'heures :)	
- Coordination (nombre d'heures :)	
Droits de cession	
Fournitures	
Hébergements	
Repas	
Transports	
Autres (préciser)	

*S'appuyer sur les grilles de référencement professionnel :

- Grille Syndeac : <https://www.syndeac.org/toutes-les-ressources/indemnites/>
- Charte des auteurs : <https://www.la-charte.fr>
- Grille des frais professionnels : [Impôts 2025 -Frais professionnels : les barèmes kilométriques 2025 restent identiques à ceux de l'an dernier | Service Public](#)

La recherche d'hébergement et de point de restauration se fera en autonomie par la compagnie/l'artiste.

Conditions et informations pratiques

- Concertation et collaboration étroites avec la responsable du service culture et patrimoine de la Communauté de communes
- Capacités de dialogue et de transmission : aisance relationnelle dans les actions de transmission, de médiation et des ateliers
- Collaboration possible entre artistes
- Déplacements sur le territoire (permis B et véhicule à prévoir)

THEMATIQUE

À la suite de la célébration du Centenaire de la Houille blanche et du tourisme en 2025, la Communauté de communes souhaite que les interventions 2026-2027 portent sur la thématique de l'Eau. Cette thématique, structurante sur le territoire de l'Oisans, revêt différentes formes, que la Communauté de communes souhaite mettre en avant auprès de ses habitants : les paysages, les bouleversements climatiques, les transformations du milieu montagnard, l'accès et les enjeux de l'eau sur la planète. Les portes d'entrée pourront être artistiques, géographiques, ethnographiques, sensibles, tout autant que par des liens entre culture et sport, randonnées culturelles... La communauté de communes souhaite proposer un panel de propositions et de disciplines diversifiées au public, avec ce fil conducteur thématique.

Cette thématique permet également de tracer un fil conducteur autour de la culture scientifique et fait le lien avec la saison culturelle autour de l'eau proposée par le département de l'Isère en 2026 et 2027. Cette saison culturelle proposera de nombreuses animations dans différents lieux culturels du département, ainsi que des temps forts associés qui pourront être intégrés ou utilisés dans le cadre des propositions artistiques :

- Fête de la science : participation de plusieurs communes et structures muséales du territoire, avec une programmation commune, en partenariat avec Territoires de sciences
- Journée mondiale de l'eau : 22 mars chaque année
- Mai 2027 : Musées en fête
- L'exposition Alp et le dragon-rivière à Cosmocité jusqu'au 29 août 2027, à destination des 4-8 ans

VOTRE PROJET

- **La médiation artistique** : le projet sera constitué de différents ateliers de pratique artistique à destination de publics ciblés. Ces actions représentent le cœur de la démarche de la CTEAC.
- **La diffusion artistique et le maillage sur le territoire** : la mise en valeur des projets de création participative sera un objectif, en fonction des disciplines, par :
 - o La restitution de spectacles vivants, créations littéraires, expositions, jeux, outils de transmission et de valorisation, lors de moments conviviaux, dans une ou plusieurs communes, ou de façon itinérante, à vocation territoriale
 - o La création d'œuvres éphémères ou pérennes exposées sur le territoire

- **Le contact avec les publics cibles** : La jeunesse est la cible prioritaire de la CTEAC, sur tous les temps de la vie (cadre scolaire et hors-temps scolaire). En parallèle, les publics plus éloignés de la culture seront aussi importants : seniors, personnes en situation de handicap, personnes isolées, etc. S'adresser à ces différents publics doit permettre de toucher par ailleurs les familles et les habitants.
- **La collaboration avec les acteurs du territoire** : le travail des artistes devra être construit en partenariat avec des acteurs du territoire, culturels, éducatifs, sociaux mais également d'éventuels professionnels spécialisés ou invités (scientifiques, journalistes, librairie etc.).

Partenaires potentiels (non exhaustif)

Structures culturelles	• Communauté de communes (CCO) : Ecole de musique intercommunale, réseau des 12 médiathèques, Micro-Folie, salle Oisans Ciné Culture • Services culturels des communes • Musées
Petite enfance Brochure Petite Enfance, Enfance et Jeunesse 2024 Web	• Relais Petite enfance et 7 crèches
Enfance	• 13 écoles, maternelle et élémentaire • 6 Centres de loisirs
Jeunesse	• Collège des 6 Vallées • Service jeunesse (CCO)
Structures sociales, tous publics	• Espace de vie sociale la Géode (CCO) • Maison du département
Seniors	• EHPAD Abel Maurice • Résidences autonomie
Associations, grand public	